

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

PREAMBULE – DEFINITIONS

ATOM exploite une plateforme numérique permettant :

- A des organisateurs d'événement de mettre en place un programme d'ambassadeur,
- A des participants à un événement de devenir ambassadeur et d'obtenir des récompenses,
- A des sociétés commerciales de tester leurs produits ou services auprès des participants.

Les expressions et termes utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

Événement	Désigne les événements implémentés sur la Plateforme par l'Organisateur
Participants	Désigne les personnes physiques ou morales se rendant sur la Plateforme en vue de participer à un Événement.
Organisateur	Désigne l'Organisateur d'un ou plusieurs Événement aux termes desquels il propose un Programme Ambassadeur.
Charte de bonne conduite	Désigne le document régissant le Programme Ambassadeur dont l'acceptation est obligatoire pour participer au Programme Ambassadeur.
CGVU	Désigne les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation régissant l'utilisation de la Plateforme, du Programme Ambassadeur et plus généralement des Services mis à disposition par ATOM.
Participant Ambassadeur	Désigne le Participant ayant souscrit au Programme Ambassadeur proposé par un Organisateur pour un Événement déterminé via la Plateforme exploitée par ATOM.
Programme Ambassadeur	Désigne le programme par lequel le Participant propose à des tiers d'acheter un billet pour accéder à un Événement via un lien généré par la Plateforme. Chaque billet acheté via le lien d'ambassadeur permet au Participant de cumuler des Récompenses.
Récompense	Désigne les récompenses accumulées par un Participant Ambassadeur dans le cadre du Programme Ambassadeur ou un Participant en participant aux Jeux des Marques.
Compte	Désigne, lorsqu'il n'est pas précisé, indépendamment le Compte personnel créé par le Participant, l'Organisateur ou une Marque. Dans le cas contraire, si le terme Compte fait référence à l'une des parties, il désigne le Compte créé par cette partie.
Marque	Désigne les personnes morales souhaitant référencer leur(s) marque(s) sur la Plateforme dans le cadre d'un Événement et en partenariat avec l'Organisateur concernée. Les Marques permettent au(x) Participant(s) de bénéficier de Récompense lorsqu'ils participent à leur Jeux.
Partenariat	Désigne la collaboration entre un Organisateur et une Marque, peu importe le mode et la forme du partenariat établi.
Jeux	Désigne les jeux, enquêtes, questionnaires, quizz, sondage ou autre moyen interactif aux termes desquels le Participant, sous réserve d'y participer, pourra bénéficier de Récompenses.
Lien	Désigne le Lien de parrainage du Participant Ambassadeur généré par la Plateforme ATOM dans le cadre du Programme Ambassadeur.
Plateforme	Désigne la plateforme numérique en mode Saas (<i>Software as a Service</i>) accessible via le site internet marketplace.atom.fans (et ses sous-domaines)

ou l'application téléchargeable sur les catalogues d'applications IOS ou Android et exploités par ATOM.

Filleul	Désigne la personne physique ou morale parrainée dans le cadre du Programme Ambassadeur.
ATOM	Désigne la société ATOM , société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros située 61, avenue Pioche – 64200 BIARRITZ enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bayonne sous le numéro 928 416 494 et représentée par son représentant légal.
Services	Désigne les services proposés par ATOM à savoir l'utilisation de la Plateforme et le programme d'Ambassadeur ou tout autre service disponible sur la Plateforme.
Membres	Désigne indépendamment le Participant, le Participant Ambassadeur, l'Organisateur ou la Marque, ainsi que toute personne se rendant sur la Plateforme exploitée par ATOM et ayant créé un Compte.
Internaute	Désigne toute personne se rendant sur la Plateforme exploitée par ATOM

Sauf stipulation expresse contraire ou si le contexte impose un sens différent :

(i) les renvois dans les présentes au préambule et aux articles s'entendent, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement, aux renvois au préambule et aux articles des CGVU ;

(ii) les mots comportant le pluriel doivent inclure le singulier et vice versa ;

(iii) la référence à une disposition légale inclut, le cas échéant, tout amendement ou toute nouvelle promulgation de cette disposition ainsi que tout instrument légal, réglementaire ou ordonnance relative à cette disposition ou à sa nouvelle promulgation ; et

(iv) la référence à un document vise ce document tel qu'il peut être modifié, remplacé par voie de novation ou complété.

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION ET OBJET

L'objet des CGVU est de définir :

- Les conditions dans lesquelles l'Internaute navigue sur la partie publique de la Plateforme ;
- Les conditions dans lesquelles le Membre a accès aux pages à accès restreint et a recours aux Services ;
- Les conditions dans lesquelles l'Organisateur peut proposer le Programme Ambassadeur ;
- Les conditions dans lesquelles un Marque peut proposer ses Jeux aux Participants.

Les présentes CGVU sont rédigées selon les dispositions applicables en France. Dans le cas où, le Membre n'est pas établi en France, les points s'appliquent dans l'ordre suivant :

- Le droit applicable et les juridictions compétentes sont celles du lieu d'établissement de ATOM.
- S'il n'est pas possible de respecter la première disposition compte tenu de la qualité des Membres et des dispositions d'ordre public, alors le droit applicable sera celui du Membre concerné.

Dans cette dernière hypothèse, s'il existe des contradictions entre le droit applicable et les dispositions des présentes CGVU, le Membre reconnaît et accepte d'appliquer les présentes CGVU dans la limite des autorisations prévues par la Loi.

Les Membres déclarent avoir pris connaissance et avoir accepté expressément et de manière inconditionnelle les CGVU en vigueur au jour de l'accès à la Plateforme.

Les présentes CGVU s'appliquent sans restriction ni réserve à toute utilisation de la Plateforme mise à disposition par ATOM. Elles précisent notamment les conditions d'utilisation de la Plateforme, du Programme Ambassadeur et plus généralement des Services exploités par ATOM.

Ces CGVU s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions. Elles sont accessibles à tout moment sur la Plateforme et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Ces CGVU peuvent faire l'objet, à tout moment, de modifications, la version applicable étant celle en vigueur à la date de création du Compte par le Membre.

ARTICLE 2 – INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Le présent article ne s'applique pas aux Participants professionnels agissant dans le cadre de leur activité professionnelle qui ne pourra pas se prévaloir de l'absence d'informations par ATOM.

Le Participant reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'utilisation de la Plateforme et des Services associés, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGVU et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- Informations relatives à l'identité de ATOM, à ses coordonnées postales, et électroniques et à ses activités,
- Informations sur les caractéristiques principales des Services, et les supports de communication utilisés.
- Choix des Services et le cas échéant de leurs options,
- Identification du Membre au moyen des données personnelles,
- Vérification des éléments de sa souscription et correction des erreurs le cas échéant,
- Acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation,
- Choix des moyens et des modalités de paiement,
- Prix effectifs des Services sélectionnés par le Membre,
- Envoi d'un mail de confirmation au Membre,
- Informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délais, modalités d'exercice, exceptions, formulaire type de rétractation), modalités de résiliation et autres conditions contractuelles,
- La mise en œuvre et information des garanties légales,
- La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation pour les Membres consommateurs,

Par ailleurs, le Participant reconnaît avoir eu communication, préalablement à la souscription ou à l'utilisation du Service, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGVU et de toutes les informations listées à l'article D.111-8 du Code de la consommation :

- La qualité des personnes autorisées à proposer un Événement, et notamment leur statut de professionnel ;
- Les principaux paramètres de classement des Événements présentées en réponse à la requête de recherche ainsi que l'ordre d'importance de ces paramètres, par opposition à d'autres paramètres ;
- Le descriptif du Service de mise en relation, ainsi que la nature et l'objet des contrats dont il permet la conclusion ;
- Le cas échéant, le prix du Service de mise en relation ou le mode de calcul de ce prix, ainsi que le prix de tout service additionnel payant, lorsqu'ils sont mis à la charge du Participant ;
- Les modalités de règlement des litiges et, le cas échéant, le rôle de l'opérateur de plateforme dans ce règlement.

ARTICLE 3 – ACCES A LA PLATEFORME

3.1 Accès aux pages publiques

Seront consultables et/ou téléchargeables sur les pages publiques de la Plateforme les informations suivantes :

1. Les présentes CGVU,
2. Les mentions légales,
3. La politique de confidentialité
4. (Le cas échéant) Une présentation des Services proposés,
5. (Le cas échéant) La Charte de bonne conduite concernant le Programme Ambassadeur.

3.2 Accès aux Services

Les Services proposés par ATOM ne sont accessibles que pour les Membres. Les Internautes souhaitant y accéder devront créer un Compte en fonction de leur qualité via la Plateforme.

Les Comptes créés sont personnels et intransmissibles. Le Membre s'engage à conserver confidentiels ses identifiants de connexion. À défaut, ATOM pourra bloquer et/ou supprimer le Compte dans les conditions fixées à l'article 7.

3.2.1. Création d'un Compte Organisateur

ATOM pourra, de manière discrétionnaire, permettre la création d'un Compte Organisateur soit par la signature d'un contrat, soit en autonomie directement sur la Plateforme.

Par la signature d'un contrat :

L'Organisateur devra prendre contact avec les équipes d'ATOM à l'adresse mail : hello@atom.fans.

En autonomie :

Pour proposer des Evénement sur la Plateforme, l'Organisateur devra satisfaire à un certain nombre de conditions impératives relatives à (i) sa qualité et notamment ses informations légales (ii) à la complétude d'un formulaire d'inscription et (iii) à l'envoi de tous documents ou justificatifs demandés par ATOM afin qu'il puisse réaliser les vérifications nécessaires.

Ainsi, l'Organisateur, souhaitant s'inscrire sur la Plateforme afin d'y poster ses Evénements et donc proposer un Programme Ambassadeur ou une Marque dans le cadre d'un Partenariat, devra compléter le processus d'inscription mis en place par ATOM. La responsabilité de ATOM ne saurait être engagée pour des informations fausses ou volontairement erronées.

L'Organisateur s'engage ainsi à communiquer :

- Une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal,
- Un extrait Kbis ou un extrait K de moins de trois mois ou tout document équivalent en fonction de son pays d'enregistrement,
- Toute information permettant de vérifier qu'il peut proposer des Evénements ou qu'un Partenariat est valablement conclu,
- Si nécessaire, une attestation de vigilance conformément aux dispositions du Code du travail français.

Et plus généralement, tout document ou information permettant à ATOM de vérifier l'identité de l'Organisateur ainsi que la véracité des informations communiquées. Le Compte de l'Organisateur ne sera accessible qu'une fois validé par ATOM qui pourra demander des informations et/ou documents complémentaires. Dans le cas où le Compte de l'Organisateur est accessible sans vérification préalable, ATOM pourra réaliser des contrôles a posteriori.

L'Organisateur s'engage irrévocablement à mettre à jour ses informations régulièrement et sur première demande de ATOM. À défaut, ATOM pourra bloquer le Compte de l'Organisateur jusqu'à ce que la situation soit régularisée ou, à défaut, résilié dans les conditions mentionnées à l'article 7.2 et sans préjudice pour l'Organisateur qui ne pourra demander des dommages et intérêts et devra faire face à toutes les conséquences financières directes ou indirectes.

3.2.2. Création d'un Compte pour le Participant

Le Participant qui souhaite utiliser les Services devra également créer un compte personnel. Il s'engage à ce titre à fournir l'ensemble des documents et informations demandés par ATOM et notamment :

- Son nom et prénom,
- Adresse mail,
- Pseudonyme,
- Date de naissance.

Celles-ci devront être sincères et véritables et, à défaut, la responsabilité de ATOM ne pourra être engagée.

Lorsque le Participant est une personne morale, son représentant légal ou la personne autorisée par cette personne morale devra remplir un questionnaire spécifique.

ARTICLE 4 – UTILISATION DES SERVICES

4.1. Généralités

ATOM met à disposition la Plateforme afin que les Membres entrent, en fonction de leur qualité, en relation. Ainsi, ATOM ne peut être tenu pour responsable de la qualité des prestations réalisées ou en cas de défaut de l'Organisateur ou des Marques dans la réalisation de celles-ci.

4.2. Fonctionnement de la Plateforme

4.2.1. Généralités

La Plateforme permet de mettre en relation des Organisateurs qui veulent :

- Proposer des Programmes Ambassadeurs à des Participants.
- Permettre à des Marques de proposer des Jeux.

Les Participants Ambassadeurs peuvent, au moyen d'un lien qui leur est propre, inviter des tiers à acheter des billets afin de participer à l'Événement. En fonction du Programme Ambassadeur défini par l'Organisateur, le Participant Ambassadeur peut bénéficier de récompense.

Par ailleurs, les Participants valablement inscrit sur la Plateforme pourront également participer aux Jeux mis en place par des Marques partenaires de l'Organisateur. La participation donne droit au Participant à une Récompenses. Il est accepté par le Participants qu'il doit souscrire au Programme Ambassadeur de l'Organisateur pour accéder aux Jeux liés à l'Événement.

4.2.2. Programme Ambassadeur

Le Programme Ambassadeur est strictement réservé aux Participants :

- Inscrit sur la Plateforme ATOM,
- Ayant accepté les présentes CGVU,
- La Charte de bonne conduite le cas échéant,
- Ayant transmis l'ensemble des informations/documents demandés par ATOM étant précisé qu'ATOM pourra demander des informations/documents supplémentaires.

Toute Participant avec lesquels il existerait un litige, des informations/documents incomplets ou manifestation erronées pourra voir son inscription au Programme Ambassadeur et/ou son Compte bloqué, suspendu temporairement ou révoqué par ATOM à tout moment et sans préjudice pour ce dernier.

Pour devenir un Participant Ambassadeur, le Participant peut naviguer sur la Plateforme pour trouver l'Événement qui l'intéresse ou accéder à l'Événement via un lien transmis par l'Organisateur ou toute personne le possédant.

Lorsque l'Événement est sélectionné, le Participant peut s'inscrire au Programme Ambassadeur. Celui-ci est défini par l'Organisateur et notamment :

- Les actions permettant d'obtenir les Récompenses,
- La nature et l'étendue des Récompenses accordées.

En tout état de cause, lors de l'inscription au Programme Ambassadeur, un Lien est généré au profit du Participant Ambassadeur.

Le Participant Ambassadeur peut communiquer ce Lien à toute personne de son choix permettant ainsi d'obtenir un ou plusieurs Récompenses sous réserve que :

- La Charte de bonne conduite a été respectée le cas échéant,
- Le Filleul ait passé commande pour un billet afin d'accéder à l'Événement lié au Programme Ambassadeur du Participant Ambassadeur,
- Aucune demande de remboursement n'ait été formulée par le Filleul.

Dans le cas où le Filleul demande le remboursement après que la Récompense ait été donnée, le Participant Ambassadeur reconnaît et accepte que la Récompense puisse lui être retirée.

4.2.3. Utilisation de la Plateforme par l'Organisateur

L'Organisateur qui souhaite accéder à la Plateforme et aux Services proposés par ATOM devra créer un Compte, remplir et fournir l'ensemble des documents/informations demandés par ATOM via la Plateforme.

A l'issue de ce processus, l'Organisateur pourra proposer des Événements via la Plateforme. Pour ce faire, l'Organisateur devra :

- Remplir et fournir les informations demandées par ATOM pour l'Événement,
- Paramétrer le Programme Ambassadeur et notamment les Récompenses associées,
- Lier une ou plusieurs Marques à l'Événement,
- Suivre via son Compte les informations liées à son Événement,
- Accéder à son tableau de bord,
- Suivre les Récompenses attribuées,
- Gérer les informations de son Événement / Programme Ambassadeur,
- Et plus généralement, utiliser les Services proposés par la Plateforme.

En tout état de cause, l'ensemble des informations/documents communiqués par l'Organisateur devront être véritables et sincères et ce dernier s'engage à disposer de l'ensemble des autorisations pour le faire, notamment vis-à-vis :

- De l'événement,
- Du Partenariat avec la Marque,
- De la propriété intellectuelle et les droits de tiers.

L'Organisateur est informé que ATOM pourra bloquer temporairement ou définitivement tout Événement postée par l'Organisateur si celle-ci est contraire aux usages et aux bonnes mœurs ou si le Compte de l'Organisateur est incomplet ou obsolète.

Dans ses relations contractuelles avec le Participant, le Participant Ambassadeur, la Marque ou le Filleul, l'Organisateur est seul responsable. Il s'engage néanmoins à réaliser ses prestations avec professionnalisme afin de maintenir l'image de marque et de sérieux de ATOM. À défaut, ATOM pourra fermer ou suspendre le Compte de l'Organisateur dans les conditions prévues à l'article 7.3.

4.2.4. Modalités de classement des Événements

Les Événements sont référencés sur la Plateforme par défaut selon un classement par ordre alphabétique. Toutefois, le Membre, lors de ses recherches, peut renseigner des critères et informations relatifs aux Événements qu'il recherche.

Dans ce cas, les Événements seront affichés selon (i) la pertinence des critères renseignés par le Membre et (ii) les informations fournies par les Organisateurs lors du dépôt de l'Événement..

4.2.5. Service de billetterie

Pour toute commande de billet pour un Événement, les Membres concernées s'engagent à se référer aux conditions générales de vente de la billetterie lors de la passation de la commande.

4.5. Utilisation de la newsletter

Le Membre qui y souscrit recevra de la part de ATOM une newsletter sur l'adresse mail renseignée. Celle-ci est pour un usage personnel et ne peut être exploitée/commercialisée en tout ou partie sans l'autorisation préalable et expresse de ATOM.

Les informations communiquées dans la newsletter sont données à titre indicatif et il incombe au Membre de s'assurer que celles-ci correspondent à sa situation avant toute utilisation.

Par ailleurs, la newsletter est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Ainsi, le Membre s'interdit d'en reproduire le contenu ou de le commercialiser.

ARTICLE 5 – PRIX DES SERVICES

5.1. Prix des Services pour le Participant et le Participant Ambassadeur

Le prix des Services pour le Participant et le Participant Ambassadeur sont **totalement gratuits** à l'exception de l'achat des billets via le partenaire d'ATOM.

5.2. Prix des Services pour l'Organisateur et la Marque

La souscription aux Services pour l'Organisateur et la Marque peuvent se faire par la signature d'un contrat ou directement via la Plateforme en fonction des modalités choisies par ATOM étant précisé que ATOM peut modifier les canaux sans préjudices pour le Membre.

Souscription via un Contrat

Le prix des Services relatif à l'Organisateur et la Marque seront repris dans le contrat conclu avec ATOM lors de l'inscription.

Souscription via la Plateforme

Le prix des Services relatif à l'Organisateur et la Marque est indiqué sur la Plateforme lors de la souscription et exprimé en Euros (ou dans la monnaie local), Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises. L'Organisateur et la Marque sont seuls responsables de la souscription aux Services payants.

Les prix tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties.

Ces prix sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, tels qu'indiqué sur la Plateforme, ATOM se réservant le droit, en dehors de cette période de validité, de les modifier à tout moment.

Une facture est établie par ATOM et remise à l'Organisateur ou la Marque lors du paiement dû.

5.3. Utilisation de la Plateforme

Pour l'utilisation de la Plateforme, le prix payé est celui renseigné lors de la passation de commande ou par tout accord tiers directement signé avec l'Organisateur.

5.4. Souscription à la newsletter

La souscription à la newsletter par le Membre est totalement gratuite.

ARTICLE 6 – PAIEMENTS

6.1. Moyens de paiement

Les moyens et modalités de paiement sont ceux sont ceux prévus dans le contrat signé avec ATOM. Lorsque la souscription se fait en autonomie sur la Plateforme, le règlement de la commande s'effectue au moment de la passation de la commande par :

- Carte bancaire
- Stripe
- Et plus généralement tout autre moyen mis à disposition par ATOM

L'Organisateur est informé que l'engagement de payer, donné par carte bancaire est irrévocable.

En communiquant ses informations bancaires lors de la passation de commande, l'Organisateur autorise le prestataire de paiement à procéder au débit du montant relatif au prix indiqué.

ATOM ne saurait être tenu pour responsable en cas d'usage frauduleux par des tiers des moyens de paiement utilisés. Le prestataire de paiement indépendant assume l'entière responsabilité de la sécurité de son système.

ATOM se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par l'Organisateur.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement de ce chef. Les paiements effectués ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par ATOM.

6.2. Modalités de paiement

6.2.1. En cas de paiement au comptant au jour de l'achat immédiat ou de passation de la commande

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de l'achat immédiat ou de la passation de la commande par l'Organisateur.

ATOM ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des Services commandés par l'Organisateur si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

6.2.2. En cas de paiement selon un échéancier ou abonnement

Le prix est payable selon l'échéancier annoncé lors de la passation de la commande.

Les paiements effectués par l'Organisateur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues.

En cas de facilité de paiement (paiements échelonnés par exemple) ou abonnement, l'Organisateur s'engage à modifier et mettre à jour, sur son Compte mis à disposition, ses informations bancaires et, en cas de paiement par carte bancaire : nouveau numéro de carte bancaire, code CVC et date d'expiration.

6.3. Sanctions

6.3.1 Généralités

ATOM se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement susvisées, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations ainsi que l'accès à la Plateforme.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement de ce chef.

6.3.2. Retards de paiement

Applicable uniquement pour les professionnels

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues, des pénalités de retard égales aux taux d'intérêt de la Banque centrale européenne majoré de 10 points, seront acquises automatiquement et de plein droit par ATOM, sans formalité, ni mise en demeure préalable.

Les pénalités seront calculées comme suit :

Pénalités de retard :

$$[(\text{taux d'intérêt}) \times (\text{montant TTC des services ou produits commandés})] \times [\text{nombre de jours de retard} / 365]$$

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues, sans préjudice de toute autre action que ATOM serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du payeur.

En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) Euros, sans préjudice des pénalités de retard. Étant précisé qu'aucuns frais supplémentaires, supérieurs aux coûts supportés par ATOM pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourront être facturés.

ARTICLE 7 - DROIT DE RETRACTATION – RESILIATION – DEREFERENCEMENT

7.1 Droit de rétractation

Pour les Membres ayant commandés pour des besoins exclusivement professionnels, le Code de la consommation et notamment les dispositions relatives au droit de rétractation ne s'appliquent pas.

Aucun contrat n'est conclu entre ATOM et le Participant, le Participant Ambassadeur et le Filleul aux termes des Services, ces derniers ne peuvent pas se prévaloir des dispositions relatives au droit de rétractation.

Toutefois, le Participant, le Participant Ambassadeur et le Filleul peuvent disposer des dispositions relatives au droit de rétractation posées à l'article L.221-18 du Code de la consommation pour les contrats conclus avec l'Organisateur. Il incombe à ces derniers de faire appliquer et de respecter les dispositions applicables.

7.2. Résiliation

7.2.1. Résiliation pour faute

En cas de non-respect par le Membre de l'ensemble de ses obligations au titre des présentes CGVU, ATOM pourra résilier tout lien contractuel et/ou fermer, temporairement ou définitivement, le Compte du Membre concerné.

Il est expressément entendu que cette résiliation aura lieu de plein droit huit (8) jours après l'envoi par ATOM d'une mise en demeure par courrier ou courriel de s'exécuter, en tout ou partie, sans effet.

7.2.2. Résiliation pour faute grave

En cas de non-respect par le Membre d'une obligation rendant l'exécution ou la poursuite de la relation impossible avec ATOM, ce dernier pourra mettre fin à la relation et fermer définitivement le Compte du Membre.

Il est expressément entendu que cette résiliation aura lieu de plein droit sans préavis après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par courrier ou courriel.

7.3. Fermeture ou suspension d'un Compte

7.3.1. Fermeture ou suspension d'un Compte

ATOM peut fermer définitivement le Compte d'un Membre :

- En cas de non-respect des présentes CGVU.
- Sur demande d'une autorité compétente ou décision de justice.
- Si les informations/documents transmis sont volontairement fausses/erronées ou plus à jour à l'issue du délai accordé.
- Utilisation non conforme des Services.
- En cas de non-respect des droits de propriété intellectuelle de tiers.

Et plus généralement, en cas de non-respect des dispositions prévues à l'article 12.

ATOM peut suspendre le Compte d'un Membre :

- Si les documents/informations transmises ne sont plus à jour. Le Membre bénéficiera alors d'un délai pour se mettre en conformité.
- En cas de réclamation d'un tiers sur ses droits de propriété intellectuelle et jugée suffisamment probante par ATOM.
- En cas d'absence de réponse répétée aux sollicitations de ATOM.

7.3.2. Conséquence de la fermeture d'un Compte

En cas de fermeture du Compte de l'Organisateur ou du Participant Ambassadeur :

- Le Participant Ambassadeur pourra réclamer, dans un délai de dix (10) jours les Récompenses déjà acquises avant la fermeture de son Compte. Pour les Récompenses acquises après la fermeture de son Compte, le Participant Ambassadeur reconnaît qu'il ne pourra pas les réclamer.
- L'Organisateur devra assurer la tenue de l'Événement et octroyer l'ensemble des Récompenses accordées antérieurement à la fermeture du Compte.

Le Membre aura accès à son Compte pendant une durée de quinze (15) jours pour extraire l'ensemble des données, informations ou documents disponibles.

7.4. Déréférencement

Conformément aux dispositions susmentionnées, le Prestataire peut faire l'objet d'une fermeture définitive ou temporaire de son Compte. À ce titre, ses Événements seront supprimées de la Plateforme sans préjudice pour ce dernier.

ARTICLE 8 – GARANTIES

Pour les Membres ayant commandés un Service pour des besoins exclusivement professionnels, le Code de la consommation et notamment les dispositions relatives à la garantie légale de conformité ne s'appliquent pas.

Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant un délai de "Délai prévu dans les Conditions Générales de Vente Par exemple, au minimum deux ans " à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant deux ans.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité

2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;

3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;

4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;

5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable. Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du Code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITES

9.1. Limitation de responsabilité

ATOM n'assume qu'une obligation de moyen dans le cadre des Services. Sa responsabilité ne pourra être engagée que dans les conditions de droit commun, à raison des dommages directs et prévisibles subis par le Membre conformément aux dispositions des articles 1150 et suivants du Code civil.

ATOM ne saurait être responsable de pertes de données, de pertes de profits, de la perte d'une chance quelles qu'en soient les conséquences, de la perte d'image ou de l'atteinte à la réputation.

ATOM ne sera tenue responsable d'aucun dysfonctionnement, d'aucune erreur, d'aucune inexactitude ni d'aucun résultat impropre attribuable à une faute ou négligence du Membre.

Dans le cas où la responsabilité de ATOM serait retenue, la garantie serait limitée au montant Hors Taxes payé par le Membre pour l'utilisation de la Plateforme.

ATOM ne pourra être considéré comme engageant sa responsabilité pour l'inexécution contractuelle totale ou partielle qui aurait pour cause un cas fortuit, un événement de force majeure, indépendant de sa volonté et notamment dans l'exécution partielle ou l'inexécution des obligations du Prestataire et/ou Formateur.

9.2. Exonération de responsabilité

9.2.1 Au titre de la Plateforme

La Plateforme est protégée par des mesures techniques de protection permettant de contrôler leur utilisation et leur copie.

L'atteinte aux mesures techniques de protection est sanctionnée par des délits spécifiques visés à l'article L 335-3-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

ATOM s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de permettre et sécuriser l'accès, la consultation et l'utilisation de la Plateforme.

Pour des raisons techniques, notamment de maintenance ou de panne de réseau, une interruption momentanée de la Plateforme est possible.

ATOM ne saurait donc être tenu pour responsable :

- Des interruptions momentanées nécessaires à l'évolution, la maintenance, ou plus généralement en cas de mise à jour de la Plateforme,
- Des problèmes techniques, difficultés de fonctionnement ou interruption momentanée de la Plateforme, indépendants de sa volonté, notamment en cas de défaillance ou d'interruption des services d'électricité, de télécommunication, d'accès internet, notamment en matière de transmissions de données d'informations via les réseaux et d'atteinte aux données,
- Des risques d'exposition des données et équipements du fait de l'usage d'Internet (virus éventuels, piratage, etc.), l'Internaute s'engageant à prendre toutes mesures appropriées afin de protéger ses propres données et logiciels de la contamination par d'éventuels virus

informatiques, et ATOM n'étant pas responsable d'éventuels dommages susceptibles d'en découler, tels que pertes de données ou détérioration d'équipement informatique.

L'Internaute ou le Membre reconnaît qu'il est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de la Plateforme, ATOM ne pouvant être tenu pour responsable du fait d'une réclamation et/ou procédure à l'encontre du Membre.

9.2.2. Au titre des Services

Par ailleurs le Membre est alerté sur le fait que ATOM ne peut en aucun cas être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, de dommages de quelque nature qu'ils soient et notamment en matière de dommage financier et/ou patrimonial. L'utilisation et les options relatives aux Services mis à disposition par ATOM restent de la pleine et entière responsabilité du Membre concerné.

Le Membre est le seul responsable de ses décisions et ATOM ne pourra pas en être tenu responsable à ce titre. ATOM ne peut être tenu pour responsable pour tout manque à gagner ou tout autre dommage, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages spéciaux et accessoires ou les dommages indirects. L'utilisation des Services reste de la pleine et entière responsabilité des Membres.

9.2.3. Autres cas

Le Membre reconnaît que ATOM n'a pas de contrôle sur le transfert des données via les réseaux de communication publics, tels qu'Internet, et sur le fonctionnement de ces réseaux. Le Membre reconnaît et accepte que ATOM ne puisse garantir la confidentialité des données lors du transfert de celles-ci sur des réseaux publics. En conséquence, ATOM ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas notamment de détournement, de captation, de corruption de données ou de toute autre évènement susceptible d'affecter celles-ci survenant à l'occasion de leur transfert sur les réseaux de télécommunication publics. ATOM ne garantit pas la compatibilité de la Plateforme avec tous les navigateurs du marché.

ATOM ne pourra être tenue responsable de dommages résultant des difficultés d'accès à la Plateforme du fait d'une perturbation des opérateurs de réseau ou des fournisseurs d'accès internet, de l'encombrement des réseaux.

ATOM ne pourra être tenue responsable de dommages résultant d'une défaillance dans les installations et équipements informatiques du Membre et/ou d'une mauvaise utilisation ou manipulation du Membre, d'une faute ou négligence du Membre, ou encore d'une utilisation de la Plateforme contraire aux CGVU.

ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE

Sur la base de l'article 1218 du Code civil, ATOM ne pourra être considéré comme engageant sa responsabilité pour inexécution contractuelle totale ou partielle qui aurait pour cause un cas fortuit, un événement de force majeure, indépendant de sa volonté, rendant impossible l'utilisation de la Plateforme.

Sont assimilés à des cas de forces majeures, lorsqu'elles paralysent l'exécution du contrat, les circonstances suivantes : crise sanitaire type Covid 19, grèves, conflits de travail, lock-out, pénuries de matières premières, grèves des transporteurs, fait du prince, insurrection, attentats, guerres, destruction des sites de fabrications et de production, acte de dieu tel que les tremblements de terre, incendies, inondations.

L'exécution des obligations de ATOM est suspendue pendant toute la durée de la force majeure sans aucune indemnisation au Membre. ATOM reprendra normalement l'exécution de ses obligations dès lors que la disparition de l'évènement de force majeure aura été dûment constatée.

ARTICLE 11 – DONNEES PERSONNELLES

La protection des données à caractère personnel des Membres est importante pour ATOM. Ainsi, ATOM mettra tout en œuvre pour minimiser leur collecte, protéger et sécuriser les données du Membre conformément au règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679.

Le Membre est renvoyé à la politique de confidentialité présente sur la Plateforme utilisée qui reprend toutes les informations concernant le responsable du traitement des données, la collecte, la finalité, les bases juridiques, la durée de conservation, les destinataires des données ainsi que l'exercice des droits du Membre.

ARTICLE 12 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS

12.1 Généralités

L'Internaute ou le Membre se rendant sur les pages publiques s'engagent :

- Ne pas commercialiser ou tenter de commercialiser les pages publiques de la Plateforme en tout ou partie,
- Ne pas créer de lien hypertexte en dehors des autorisations accordées aux CGVU,
- Faire une utilisation raisonnable de la Plateforme et des Services commercialisés par ATOM,
- Insérer ou tenter d'insérer des virus ou tout logiciel malveillant.
- Utiliser les Services conformément aux présentes CGVU et notamment à ne pas déposer des fichiers ou tenir des propos contraires aux dispositions légales.

12.2. Engagements et obligations des Organismes

L'Organisateur, dans le cadre des Evénements, s'engage à :

- Disposer d'une assurance en cours de validité pour ses activités professionnelles.
- Réaliser les Evénements conformément à leur descriptif et être responsable en cas d'annulation de l'Evénement pour quelque motif que ce soit
- Accorder les Récompenses aux Participants Ambassadeurs dans les conditions fixées au Programme Ambassadeur.
- Ce que les billets achetés par les Filleuls ou les Participants Ambassadeurs soient valables et, en conséquence, avoir une disponibilité suffisante.
- Faire ses meilleurs efforts pour maintenir la réputation et le sérieux des Services proposés par ATOM.
- Proposer un Programme Ambassadeur incitatif et cohérent afin de préserver l'attractivité de la Plateforme.
- Ne pas dénigrer ou diffamer ATOM, ses Services et la Plateforme.
- Respecter les droits des consommateurs applicables et ne pas se livrer à des pratiques commerciales déloyales.
- Maintenir à jour les informations et documents transmis à ATOM et, à défaut, avertir ATOM sans délai en cas de défaillance,
- Transmettre des informations véritables et sincères, et notamment relatives à ses compétences et diplômes.
- Dégager ATOM de toute responsabilité dans le lien contractuel le liant au Participant, Participant Ambassadeur ou Filleul.
- Faire signer tout document qu'il juge utile dans ses relations avec les autres Membres,
- Collecter les données conformément aux dispositions légales et notamment au Règlement Général sur la Protection des Données ou toute législation applicable,
- Avoir un Partenariat avec la Marque lui permettant de la présenter sur la Plateforme, et notamment avoir l'ensemble des droits de propriété intellectuelle lié,
- Répondre aux sollicitations des autres Membres dans les meilleurs délais,

- Mettre en ligne les Evénements conformes aux bonnes mœurs et aux préconisations de ATOM,
- S'assurer de disposer de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle mis en œuvre dans le cadre des Services utilisés et plus généralement dans l'utilisation de la Plateforme,
- Ne pas utiliser la Plateforme pour y exercer des activités illégales et notamment des activités relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.
- Maintenir à jour les informations et documents transmis à ATOM et, à défaut, avertir ATOM sans délai en cas de défaillance,
- Garantir la jouissance paisible des droits de propriété intellectuelle mis à disposition de ATOM.
- Dégager ATOM de tout lien de subordination, le Prestataire étant libre dans son organisation de travail.

12.3. Engagements et obligations des Participants Ambassadeur

Les Participants Ambassadeur s'engage à :

- Respecter la Charte de bonne conduite et le Programme Ambassadeur.
- Proposer les Liens de toute bonne foi au tiers.
- Ne pas commercialiser, de quelque manière que ce soit, le Programme Ambassadeur.
- Ne pas commercialiser la Plateforme.
- Respecter les droits des consommateurs et ne pas se livrer à des pratiques commerciales déloyales.
- Dégager ATOM de toute responsabilité dans le lien contractuel le liant à l'Organisateur.
- Ne pas dénigrer ou diffamer ATOM, ses Services et la Plateforme.
- Maintenir à jour les informations et documents transmis à ATOM et, à défaut, avertir ATOM sans délai en cas de défaillance,
- Transmettre des informations véritables et sincères, et notamment relatives à ses compétences et certifications.
- Signer tout document avec ATOM lorsque les Récompenses dépassent un certain seuil.
- Ne pas collecter des données personnelles des Filleuls.
- Conseiller et assister les Filleuls,
- Ne pas utiliser la Plateforme pour y exercer des activités illégales et notamment des activités relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.
- Garantir la jouissance paisible des droits de propriété intellectuelle mis à disposition de ATOM.
- Dégager ATOM de tout lien de subordination, le Participant Ambassadeur étant libre.

ARTICLE 13 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

13.1 Propriété intellectuelle de la Plateforme

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, images et photographies, vidéos, marques, reproduits et intégrés sur la Plateforme sont la propriété exclusive de ATOM et sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

13.2. Base de données

ATOM est l'unique producteur des bases de données pouvant être mises à disposition des Membres, en ce qu'il est la personne qui prend l'initiative de création et assume le risque d'effectuer les investissements. Elle constitue à ce titre une valeur économique importante.

Les bases de données sont protégées par les dispositions relatives aux droits de la propriété intellectuelle française et internationale. Le Membre s'interdit en conséquence conformément à l'article L.342-1 du Code de la propriété intellectuelle :

- D'extraire sur la Plateforme, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu des bases de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- Réutiliser, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

Ainsi, le Membre a un simple droit d'accès aux bases données en vue de sa consultation et de son utilisation dans le cadre de l'utilisation des Services de ATOM.

Il s'interdit donc, en plus de ce qui est énoncé ci-dessus de procéder à toute reproduction, même à titre de copie privée de la base de données, eu égard au caractère électronique de la base de données.

13.3. Licence de propriété intellectuelle par l'Organisateur

13.3.1. Généralités

L'Organisateur est amené à mettre à disposition de ATOM des photographies, textes, documents, fichiers, graphiques et plus généralement toutes autres œuvres nécessaires à l'utilisation de la Plateforme (ci-après « **Œuvres** ») et protégées par les dispositions relatives à la propriété intellectuelle.

Les Œuvres seront notamment utilisées :

- Pour la création des Événements sur la Plateforme en y insérant sa photo, du texte ou tout autre élément.
- Pour l'insertion des Marques sur la Plateforme.
- En alimentant le bog / la newsletter détenue par ATOM.

En outre, l'Organisateur garantit disposer de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et garantit à ATOM une utilisation paisible.

La transmission de ces droits se fait au fur et à mesure de l'utilisation de la Plateforme. Dans tous les cas, les droits moraux resteront attachés à leur propriétaire légitime.

13.3.2. Etendue

Aux termes des présentes CGVU, l'Organisateur accorde une licence, à titre non exclusif, à ATOM qui l'a accepté, les droits de représentation, reproduction et représentation en nombre illimité des Œuvres et ce, pour l'utilisation des Services actuelles ou futures de la Plateforme.

La licence est consentie pour toute la durée de l'utilisation de la Plateforme ou des Services.

ATOM est libre d'exploiter ou de ne pas exploiter les Œuvres, et de les exploiter ou tout ou partie. La présente licence est consentie pour le monde entier y compris pour une exploitation numérique.

13.3.3. Droits licenciés

Les droits ainsi licenciés comprennent notamment :

- Les droits de reproduction : le droit de fixer, numériser, reproduire, éditer les Œuvres, en tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, sans limitation de nombre, sur tous supports y compris supports papier, supports magnétiques, optiques, numériques, informatiques, télématiques, électroniques, cd, DVD, mémoire flash ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour, actuel ou futur ;

- Les droits de représentation : le droit de distribuer, diffuser tout ou partie des Œuvres, à titre gratuit ou onéreux, auprès de tout public, par tous moyens ou canaux de distribution ; le droit de représenter, à titre privé ou publiquement, diffuser, tout ou partie des Œuvres par tout moyen et procédé, et notamment tout moyen d'impression, de télécommunication (mobiles, smartphones, tablettes... et réseaux informatiques tels que l'Internet), tous procédés informatiques, audiovisuels (notamment télévision, diffusion par câble, satellite), connus ou inconnus à ce jour ;
- Les droits d'adaptation : le droit de modifier, retoucher, arranger les Œuvres et les éléments qui les composent, en tout ou partie, sous toute forme et par tout moyen, les assembler avec ou les intégrer dans toute autre prestation ou création intellectuelle, sur tout support tel que mentionné ci-dessus.

Par ailleurs, ATOM bénéficie du droit de sous-licencier, par tous moyens et notamment au travers de licence, mise à disposition ou tout autre type de contrat sous toute forme, tout ou partie des présents droits à titre temporaire ou définitif. À ce titre, ATOM bénéficie du droit de prêt et d'usage sur les Œuvres sous toutes leurs formes.

ARTICLE 14 – LIENS HYPERTEXTES

Le Membre est autorisé à créer un ou plusieurs liens (s) hypertexte (s) renvoyant vers la Plateforme.

Les Membres s'interdisent de créer tout lien qui ne serait pas conforme à la législation en vigueur ou qui serait de nature à nuire aux intérêts, à la réputation et/ou à l'image de la Plateforme et plus généralement de ATOM.

ATOM peut, à sa seule discrétion, mettre fin aux autorisations accordées sans préjudice pour le Membre.

En aucun cas, l'existence d'un lien hypertexte en provenance d'un site tiers vers la Plateforme n'implique une coopération et/ou un partenariat. ATOM n'exerce aucun contrôle sur les sites de tiers et n'assume par conséquent, aucune responsabilité quant aux contenus et aux produits et/ou services disponibles sur ou à partir de ces sites tiers comportant un lien hypertexte vers la Plateforme.

ATOM ne sera aucunement responsable des dommages directs ou indirects pouvant survenir à l'occasion de l'accès des Membres au site du partenaire et/ou du tiers et de l'utilisation des contenus et les produits et/ou services de ce site tiers.

ARTICLE 15 – RECLAMATIONS / ASSISTANCE

ATOM met à la disposition des Membres la foire aux questions, FAQ, lui permettant de trouver de nombreuses informations ou réponses aux questions qu'il est susceptible de se poser.

Le cas échéant, le Membre peut présenter toute réclamation en contactant ATOM au moyen des coordonnées suivantes : hello@atom.fans

ARTICLE 16 – NULLITE PARTIELLE

Dans l'hypothèse où une stipulation des présentes CGVU serait invalidée pour une raison quelconque, cette invalidation n'aura aucun effet sur la validité des autres stipulations des présentes.

ARTICLE 17 – REGLEMENT DES LITIGES – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Pour les Membres ayant utilisés les Services pour des besoins exclusivement professionnels, le Code de la consommation et notamment les dispositions relatives au médiateur de la consommation ne s'appliquent pas à la relation avec ATOM.

Conformément au droit européen tout différend ou litige dit de consommation peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès du service de médiation dans un délai d'un (1) an à compter de la réclamation écrite adressée à ATOM.

Afin d'être traitée avec la célérité, toute médiation déclenchée par le Membre devra contenir les informations suivantes : coordonnées postales, électronique et téléphonique du Membre, coordonnées de ATOM, exposé succinct des faits, preuve des démarches préalables auprès de ATOM.

ARTICLE 18 – DROIT APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

18.1 Pour les Membres ayant la qualité de consommateur

Les présentes CGVU et les opérations qui en découlent, sont régies et soumises au droit français.

Dans tous les cas, les CGVU sont rédigées en langue anglaise. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte anglais ferait foi en cas de litige.

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PU ÊTRE RÉSOLUES ENTRE LE MEMBRE ET ATOM SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

18.2 Pour les Membres ayant la qualité de professionnel

Les présentes CGVU et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue anglaise. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte anglais ferait foi en cas de litige.

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PU ÊTRE RÉSOLUES ENTRE ATOM ET LE MEMBRE SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX FRANÇAIS ET NOTAMMENT AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE.

V1 - mises à jour en novembre 2025